

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 13 juin, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, JY MEYER, M ALLAMEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND, M THINON, JF DURAND, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER (proc de P MAISONNEUVE), G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, V VANDUYNLAGER, J BOYER, G DOZ, A ROUSSET (proc de M CEYSSON), B SOUCHE (proc de F CHASSON), M TAUPENAS, M TOURVIELHE (proc de S GENEST) et A LAURENT(proc de JP LARDY).

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 41

Procurations : 5

Votants : 46

Absents : 6

Date de convocation : 07/06/2023

Secrétaire de séance : C PASTRE.

Absents : K ESSAYAR, R KAPPEL, MF TASTEVIN, P DUPONT, D BERAL et A CHARROUD.

En présence des suppléants non votants : D BOISSIN et JP MARRON.

Objet : Programme LEADER 2023-2027 - Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein du comité de programmation.

Pour rappel, le programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un programme européen financé par le FEADER (Fonds Européen pour l'Agriculture et le Développement de l'Economie Rurale) destiné à dynamiser les territoires ruraux. Ce programme permet de soutenir des actions innovantes en matière de développement local.

Par délibération en date du 8 décembre 2022, le conseil communautaire a validé le fait que la candidature du Groupe d'Action Locale (GAL) Ardèche soit à l'échelle de 17 EPCI et qu'ARCHE Agglo soit la structure porteuse du programme LEADER.

Le GAL Ardèche a été sélectionné par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et une enveloppe budgétaire de 5 173 634 € de crédits FEADER a été attribuée, ce qui représente environ 1 M € par an. Notre programme se situe donc au 5^{ème} rang régional.

Afin de poursuivre la démarche, il convient désormais de mettre en place la gouvernance, notamment celle du Comité de Programmation. Ce dernier est une instance décisionnelle, qui veille à la bonne mise en œuvre de la stratégie, sélectionne et programme les dossiers.

Le Comité de Programmation est composé d'un collège public de 40 membres (20 titulaires + 20 suppléants) et d'un collège privé de 42 membres (21 titulaires + 21 suppléants).

Le Président procède au recueil des candidatures.

Un représentant titulaire : 1 seule candidate Martine TAUPENAS
Un représentant suppléant : 1 seule candidate Françoise CHASSON

En l'absence d'autre candidature, il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir aux opérations de vote à bulletin secret mais à main levée, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité désigne pour représenter la CCBA au Comité de Programmation du LEADER :

- Représentant titulaire : Martine TAUPENAS
- Représentant suppléant : Françoise CHASSON

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 14 juin 2023
Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20230613-DEL13062023-09-DE
Date de télétransmission : 20/06/2023
Date de réception préfecture : 20/06/2023